



CARACTERISTIQUES DU FONDS

Valeur liquidative	107,57 EUR
Type de part	Part R
Forme juridique	FCP de droit français
Code ISIN	FR0011330513
Date d'origine*	30/10/2012
Classification AMF	Obligations et autres titres de créance libellés €
Eligible au PEA	Non
Indice de référence	30% EONIA Capitalise +70% LEC1TREU Index
Gérant(s)	Etienne Dubourg

*La date d'origine correspond à la date de création de l'OPC

Durée de placement	Supérieure à 2 ans
Fréquence de valorisation	Quotidienne
Délai de règlement	J+2
Centralisateur	BNP Paribas Securities Services
Dépositaire	BNP Paribas Securities Services
Valorisateur	European Fund Administration France
SRRI (1 : faible, 7 : élevé)	2

KBL Richelieu Obligations Court Terme a été renommé Richelieu Obligations Court Terme en février 2016. L'indice composite était, jusqu'au 28/06/2016, 30 % EONIA capitalisé et 70 % de l'Euro MTS 1-3 ans coupons nets réinvestis. Du 28/06/2016 au 27/02/2018 : 30% EONIA capitalisé et 70% de l'indice Bloomberg Eurozone Sovereign Bond Index 1 to 3 years coupons nets réinvestis. Depuis le 27/02/2018 : 30% EONIA capitalisé et 70% de l'indice Bloomberg Barclays

COMMENTAIRE DE GESTION

L'aversion au risque a repris de plus belle au cours du dernier mois de l'année.

Les obligations Corporate « high yield » ont souffert de cet environnement agité et ont enregistré une performance négative. Inversement les Corporate « Investment Grade » ont profité de l'effet « flight to Quality » et ont terminé le mois dans le vert.

Le BTP italien a de nouveau décroché la meilleure performance parmi les emprunts d'Etat de la zone euro, son rendement à 10 ans se contractant de 50 bp environ.

Ce genre d'environnement de marché est en général peu propice à un pays aussi endetté que l'Italie, mais l'accord trouvé avec Bruxelles concernant son budget a soulagé les marchés. Les obligations corporate italiennes comme Telecom Italia qui avaient souffert les mois précédents ont bénéficié cette fois de la situation et figurent parmi les meilleures progressions du mois.

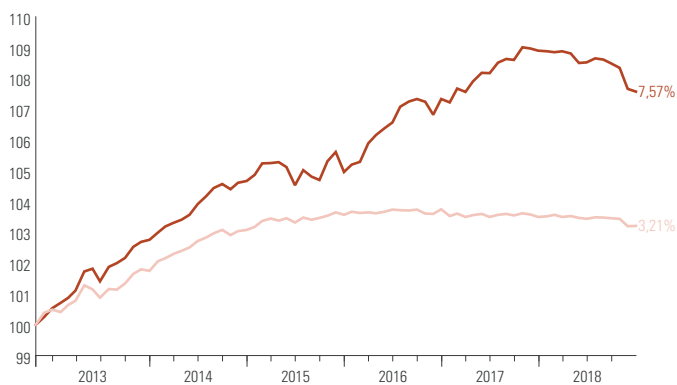
Ce mois-ci la partie du portefeuille investie en « high Yield » a été un contributeur négatif aux performances du fonds par rapport à celle de son indice.

PERFORMANCES (%) - NET PART R EN EUR

	Cumulée							Annualisée *			
	Année en cours 29/12/17 31/12/18	1 mois 30/11/18 31/12/18	3 mois 28/09/18 31/12/18	1 an 29/12/17 31/12/18	3 ans 31/12/15 31/12/18	5 ans 31/12/13 31/12/18	Origine 30/10/12 31/12/18	3 ans 31/12/15 31/12/18	5 ans 31/12/13 31/12/18	Origine 30/10/12 31/12/18	
FONDS	-1,22	-0,08	-0,85	-1,22	2,49	4,68	7,57	0,82	0,92	1,19	
BENCHMARK	-0,28	0,01	-0,25	-0,28	-0,34	1,44	3,21	-0,11	0,29	0,51	

* Annualisée, depuis l'origine (Cumulée si origine < 1 an)

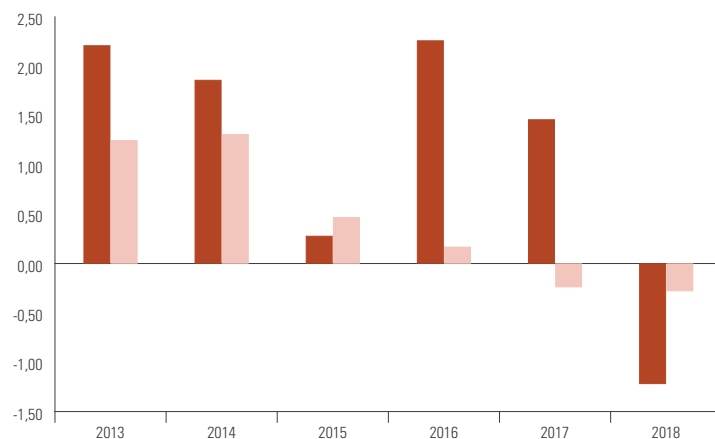
PERFORMANCES CUMULÉES - NET PART R EN EUR *



* Depuis le 30/10/2012

FONDS : Richelieu Obligations Court Terme
BENCHMARK : 30% EONIA Capitalise +70% LEC1TREU Index

PERFORMANCES ANNUELLES (%) - NET PART R EN EUR



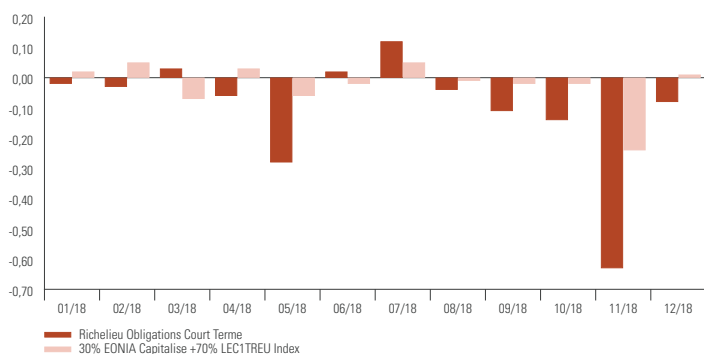
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

GAMME TAUX

Actif Net Total en EUR (toutes parts) : 37.857.002

31 Décembre 2018

PERFORMANCES MENSUELLES (%) - NET PART R EN EUR



INDICATEURS DE PERFORMANCE (%)

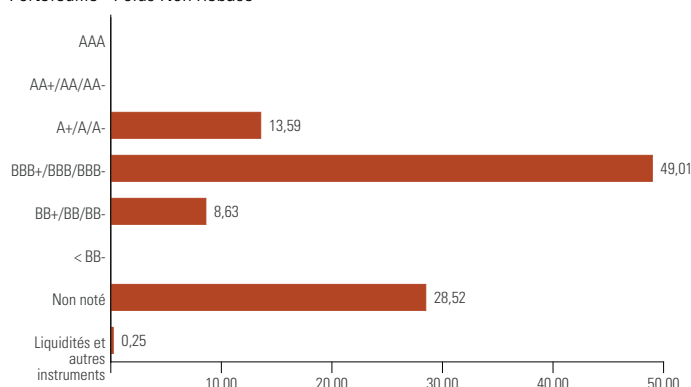
	Année en cours	3 ans	5 ans	Origine*
% de mois positifs	25,00	52,78	61,67	68,00
% de mois négatifs	75,00	47,22	38,33	32,00
Perf. mensuelle la plus basse	-0,63	-0,63	-0,63	-0,63
Perf. mensuelle la plus élevée	0,12	0,57	0,58	0,61

* Depuis l'origine, le 30/10/2012

■ Richelieu Obligations Court Terme
■ 30% EONIA Capitalise + 70% LEC1TREU Index

RÉPARTITION PAR RATING

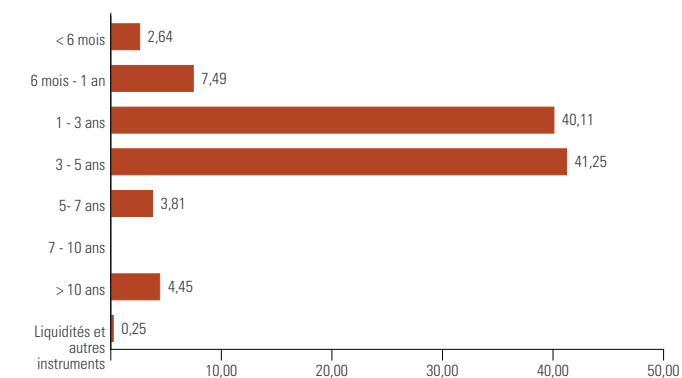
Portefeuille - Poids Non Rebasé



Avec produits dérivés – avec cash – avec OPCVM

RÉPARTITION PAR MATURITÉ

Portefeuille - Poids Non Rebasé



Avec produits dérivés – avec cash – avec OPCVM

INDICATEURS DE RISQUE

	1 an	3 ans	5 ans	Origine*
Volatilité du fonds	0,51%	0,75%	0,76%	0,75%
Volatilité du benchmark	0,27%	0,28%	0,34%	0,42%
Tracking error	0,34%	0,58%	0,58%	0,55%
Ratio d'information	-2,88	1,62	1,11	1,24
Ratio de sharpe	-1,85	1,51	1,37	1,69
Alpha	-0,83%	1,04%	0,48%	0,53%
Beta	1,52	1,93	1,58	1,27
R ²	0,63	0,52	0,49	0,49
Max. drawdown du fonds	-1,37	-1,42	-1,42	-1,42
Délai de récupération (en semaines)	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

Indicateurs au 31/12/2018

Sensibilité du portefeuille	1,80
Duration du portefeuille	1,82

Calculés sur base hebdomadaire

* Depuis l'origine, le 30/10/2012

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE (% de l'actif net)

Obligations et produits de taux	99,75
Liquidités et produits monétaires	0,25

Avec produits dérivés – avec cash – avec OPCVM

Futures : correspond à la somme des positions (vendeuses et acheteuses) sur Futures indiciels et sectoriels, exprimée en % de l'actif.

PRINCIPALES POSITIONS (% de l'actif net)

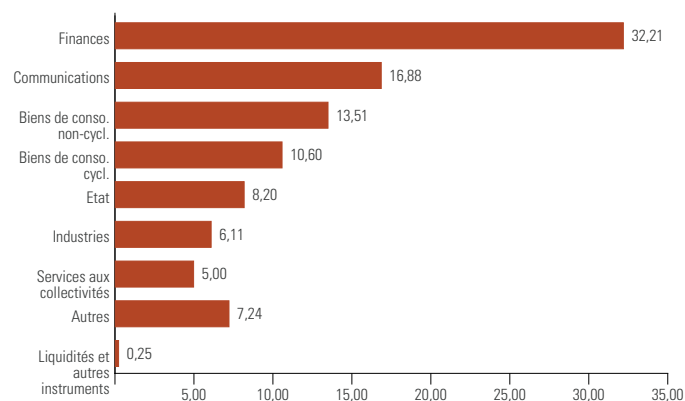
Poche Taux - Poids non rebasé

PORTUGUESE OTS 2.2000% 17/10/2022	Portugal	4,86
MYLAN TV 0.1840% 24/05/2020	Pays-Bas	3,95
Vonovia Finance BV FRN Sen Reg S 0.1400% 22/12/2022	Allemagne	3,89
HSBC HOLDINGS 0.3900% 27/09/2021	Royaume-Uni	3,89
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA 15/04/2024	Belgique	3,81

Sans produits dérivés – sans cash – sans OPCVM

RÉPARTITION PAR SECTEUR

Portefeuille - Poids Non Rebasé



Avec produits dérivés – avec cash – avec OPCVM

Document non contractuel produit uniquement à titre d'information. Il ne doit pas être considéré comme une offre de vente ou de souscription. Avant d'investir, vous devez vous procurer et lire attentivement le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) disponible auprès de Richelieu Gestion et sur le site www.richelieugestion.com. Richelieu Gestion décline toute responsabilité en cas de pertes, directes ou indirectes, causées par l'utilisation des informations fournies dans ce document. Les terminologies « fonds » et « parts » correspondent à une terminologie générique pouvant signifier « SICAV » ou « FCP » et « action » ou « part » en fonction de la forme juridique. La valeur des parts de fonds peut aussi bien diminuer qu'augmenter. Les chiffres cités ont traités aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Conformément à l'article 321-116 du règlement général de l'AMF, vous pouvez recevoir sur simple demande des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation des fonds.